



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DGF

Question écrite n° 85372

Texte de la question

M. René Dosière souligne à M. le ministre délégué aux collectivités territoriales que, dans le cadre de la réforme de la DGF en 2004, le potentiel fiscal a été remplacé par le potentiel financier, sauf pour les régions. Il aimerait savoir pourquoi il n'a pas été procédé à ce remplacement.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2005 a réformé la dotation globale de fonctionnement. Elle a notamment permis de remplacer la notion de potentiel fiscal par celle de potentiel financier pour les communes et les départements. S'agissant de la réforme de la dotation globale de fonctionnement des régions, celle-ci n'avait pu être abordée par le groupe de travail du comité des finances locales consacré à la réforme des dotations. En effet, compte tenu du contexte de campagne électorale pour le renouvellement des conseillers régionaux, aucun représentant des régions n'avait pu participer à ce travail. En l'absence d'approfondissement dans le cadre du comité des finances locales et avec les représentants des collectivités régionales, cette réforme a été reportée afin de pouvoir être retravaillée dans la concertation. Dans cette perspective, des propositions ont été faites par le Gouvernement dès 2005 à l'Association des régions de France (ARF), dans l'objectif de présenter un projet de réforme de la DGF des régions en projet de loi de finances pour 2006 : une note déclinant plusieurs scénarios a ainsi été remise à l'ARF puis, sur la base du scénario qu'elle a retenu, des simulations très détaillées ont été transmises. L'ARF a toutefois souhaité un report de cette réforme afin d'engager une concertation avec l'ensemble de ses membres. Ce projet pourrait notamment prévoir d'introduire la notion de potentiel financier pour les régions. Sous réserve de l'issue de cette concertation avec l'ARF, cette réforme pourrait voir le jour en projet de loi de finances pour 2007.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85372

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1419

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5893